



EXERCICE DU DROIT SYNDICAL
 Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 – article 34 – 7^{ème} alinéa
 Décret n° 82-447 du 28 mai 1982
 modifié par le décret n° 2012-224 du 16 février 2012

DPAE – DPE

Je soussigné(e),

NOM D'USAGE PRENOM

CORPS

ETABLISSEMENT

ai l'honneur de solliciter du 17 octobre 2019 au 17 octobre 2019

UN CONGE POUR FORMATION SYNDICALE * (compétence du Recteur)
 LIEU : Bourse du travail de Chartres, 21 rue des Gdes pierres couvertes
 ORGANISE PAR : Le SNES-FSU sous l'égide de IRHSES
 (centre agréé obligatoirement)

article 13 : AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE ORGANISEE PAR :
 (compétence du Directeur académique des services de l'Education nationale)

- 13.1 – représentation syndicale non représentée au conseil commun de la fonction publique (1) *
 (dans la limite de 10 jours dans l'année)
- 13.2 – représentation syndicale représentée au conseil commun de la fonction publique (1) *
 (dans la limite de 20 jours dans l'année)

(convocation obligatoire pour toute réunion)

article 16 : AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE SUR CREDIT D'HEURE (2)* (compétence du Recteur)
 Pour le motif suivant :

(convocation obligatoire pour toute réunion)

à, le
 Signature

* COCHER LES CASES CORRESPONDANTES

- (1) Représentations syndicales représentées au conseil commun de la fonction publique : CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, SOLIDAIRES, CFTC, CGC et les syndicats nationaux qui leur sont affiliés.
- (2) CGT, ASAMEN, @venir.écoles CFE-CGC FP, STC, UNSA, SGEN-CFDT, UDAS, FSU, SUD-EDUCATION, CSEN-FGAF-FAEN-SCENRAC-CFTC, SNCA-EII, FNEC-FP-FO

<p>AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT</p> <p>Date et signature :</p> <p>AVIS DEFAVORABLE MOTIVE</p>	<p align="center">DECISION DU DASEN</p> <p align="center"><input type="checkbox"/> ACCORD</p> <p align="center"><input type="checkbox"/> REFUS MOTIVE</p> <p>Date et signature :</p>	<p align="center">DECISION DPE - DPAE</p> <p align="center"><input type="checkbox"/> ACCORD</p> <p align="center"><input type="checkbox"/> REFUS MOTIVE</p> <p>Date et signature :</p> <p align="center">Pour le Recteur et par délégation Pour le Secrétaire Général Le Chef de Division</p>
--	---	--

Destinataires : Intéressé(e) (rose) Etablissement (rose) Rectorat/ DASEN (bleu)